

Privés de vacances à cause des passeports

Plusieurs préfetures étant incapables de fournir à temps leurs nouveaux passeports aux vacanciers, les annulations de voyages se multiplient.

SI VOUS devez renouveler votre passeport avant de partir en vacances, ne perdez plus une seconde ! Dans certaines préfetures, le délai d'attente peut aller jusqu'à deux mois*. Cet engorgement est d'abord dû aux problèmes techniques du nouveau logiciel de transmission des informations sur les passeports entre mairies, préfetures et imprimeries. Ils sont aggravés par le retard déjà accumulé dans certaines préfetures. A cela s'ajoutent la mise en place du nouveau système de plaques d'immatriculation des véhicules et le renouvellement des cartes d'identité gratuites lancées il y a dix ans. Du coup, beaucoup de ceux qui s'y sont pris tard pour obtenir un passeport changent de destination ou annulent carrément leurs vacances ! Le député-maire d'Etampes, Franck Marlin, demande d'ailleurs à l'Etat de rembourser les frais de voyages annulés à cause de ce retard (voir interview ci-dessous).

1 million d'euros débloqué

Le nouveau passeport biométrique enregistre dans sa puce vos état civil, photo d'identité et empreintes de deux doigts. Le dossier n'est plus déposé en mairie, mais seulement dans 3 825 stations d'accueil réparties dans 2 000 communes. Face à la grogne, le ministère de l'Intérieur se justifie : « Nous avons débloqué 1 million d'euros pour embaucher des vacataires afin de rattraper le retard : nous pensons pouvoir revenir à des délais d'une dizaine de jours à la fin du mois de juillet. » Sachez néanmoins qu'en cas de nécessité, par exemple un décès dans votre famille, et sur présentation de justificatifs, vous pouvez obtenir un passeport d'urgence d'une validité d'un an.

JEAN-MARC DELAUNAY

* Voici les sept départements où la délivrance des nouveaux passeports pose problème : Bouches-du-Rhône (3 300 dossiers en attente), Essonne (2 000), Gironde (2 000), Nord (2 300), Seine-et-Marne (2 000), Val-de-Marne (4 000), Var (1 600). A Paris, 4 900 passeports sont en attente, mais les délais restent inférieurs à un mois en raison du grand nombre d'agents.



PONTAULT-COMBAULT (SEINE-ET-MARNE), HIER. A la mairie, où sont délivrés les passeports biométriques, c'est l'embouteillage. Sur les 545 demandes transmises à la préfeture, seules 132 ont abouti. (L.P./ARNAUD JOURNOIS)

La galère des touristes

PONTAULT-COMBAULT (SEINE-ET-MARNE)

« **B**ONJOUR, je viens voir si le passeport biométrique de mon fils est enfin arrivé. On m'a dit que ça mettrait deux ou trois semaines à arriver. » Réponse embarrassée de l'agent municipal. « Euh... Il faut plutôt compter cinq semaines maintenant. » A la mairie de Pontault-Combault (Seine-et-Marne), comme dans nombre d'autres villes de France délivrant les nouveaux passeports biométriques, c'est l'embouteillage.

Sur les 545 demandes trans-

mises par la ville à la préfeture de Seine-et-Marne, seules 132 ont abouti. A Savigny-le-Temple, on compte 15 passeports délivrés sur les 350 dossiers, et 77 à Combs-la-Ville sur les 223 demandés. « Tenez, il vient d'arriver ! » sourit l'employée. Une bonne nouvelle qui arrive malheureusement trop tard pour Damien : « On devait partir en famille à Cuba. On a dû annuler, faute de passeport pour mon fils. Résultat, on reste en Europe, direction le Portugal. » « Tous les jours, on voit des gens annuler ou décaler leurs vacances à cause du passeport qui n'est pas arrivé », confie

une autre employée de l'état civil.

Clément habite, lui, en Seine-Saint-Denis, aux Pavillons-sous-Bois. Il s'est rendu en mairie pour obtenir un passeport le 29 juin dernier. « L'employé m'a dit que la préfeture mettrait deux mois à traiter les dossiers, ce qui annulait mes vacances, prévues le 22 août. Résultat : j'ai dû carrément changer de département pour trouver des délais raisonnables. J'ai fait ma demande à Franconville (Val-d'Oise), à 56 km de chez moi. Et j'ai obtenu mon passeport au bout de deux semaines ! »

MARINE LEGRAND AVEC S.T.

« L'Etat doit rembourser les séjours »

FRANCK MARLIN, député-maire (UMP) d'Etampes

FRANCK MARLIN a posé mardi une question écrite au gouvernement concernant « les conséquences pour les familles des retards dans la délivrance des passeports biométriques ». Il attend toujours une réponse.

Vous demandez à ce que les usagers qui ont dû renoncer à leurs vacances faute de passeports soient remboursés. Est-ce bien raisonnable ?

■ **Franck Marlin.** Non seulement c'est raisonnable, mais c'est normal ! L'Etat doit mettre la main à la poche, rembourser les billets d'avion, les

séjours et ce qui va avec, bien sûr sur justificatif. Les usagers ne doivent pas être les victimes.

Pour protester contre les lenteurs de délivrance des passeports, vous avez refusé tout nouveau dossier pendant une semaine. Qu'est-ce que ça a changé ?

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. En l'espace de sept semaines, du 12 mai, date de début de la mise en place des passeports biométriques, au 27 juin, la préfeture nous a validé et envoyé 38 passeports biométriques. Après mon coup de gueule, en l'espace d'une semaine, du 6 au 13 juillet, la préfeture nous en a envoyé 71. La préfeture d'Evry s'est enfin donné les moyens pour gérer ces dossiers.

Sur le fond, comment jugez-vous ces passeports ?

C'est une avancée énorme, notamment en ce qui concerne la falsification. La plus grosse erreur, c'est d'avoir mis ça en place juste avant les vacances. Et l'autre problème, c'est que l'Etat s'est arrogé l'exclusivité des photos. C'est désagréable pour les usagers, et c'est préjudiciable aux photographes professionnels.

PROPOS RECUEILLIS PAR CÉLINE CAREZ